

## **Institut national du patrimoine (INP) Rapport « services publics écoresponsables » pour l'année 2021**

---

En application de la circulaire n°6145/SG du Premier ministre en date du 25 février 2020 portant sur les engagements de l'Etat pour des services publics écoresponsables, le ministère de la culture a lancé le dispositif « Ministère de la culture responsable ». Ce dispositif prévoit que les établissements publics établissent un rapport « services publics écoresponsables » attestant de leur action en faveur du développement durable et de la mise en œuvre des 20 engagements obligatoires prévus dans ce cadre.

L'engagement de l'INP sur cette thématique est formalisé dans le contrat de performance 2019/2022 au travers de l'objectif n°7 « Pérenniser la démarche de responsabilité sociale des organisations (RSO) ». Une nouvelle stratégie RSO a été présentée au conseil d'administration du 12 mars 2020. Elle porte sur la période 2020/2022 et se structure autour des axes suivants :

- Un engagement en faveur de la diversité et de la prévention des discriminations,
- Une volonté de favoriser la qualité de vie au travail,
- La poursuite des actions concrètes de développement durable,
- Le pilotage d'une démarche qualité globale (certification).

Le troisième axe de la stratégie RSO de l'INP s'inscrit pleinement dans le dispositif de « services publics écoresponsables ». Souhaitant mettre en œuvre une politique volontariste de responsabilité environnementale, l'INP veille, dans son fonctionnement courant et dans l'exercice de ses métiers, à être exemplaire et à promouvoir des comportements plus responsables. L'action de l'INP en faveur du développement durable se traduit concrètement dans la politique achats de l'établissement, la politique de déplacements, la sensibilisation des agents à ces enjeux ou le traitement de ces questions dans les missions de formation de l'établissement.

En effet, l'INP se mobilise pour intégrer les enjeux patrimoniaux du développement durable dans ses missions de formations initiales et continues. Cela se traduit dans deux types d'actions : les contenus de formation et la dématérialisation des productions pédagogiques en formation initiale et formation continue (supports de cours, rapports, documents pédagogiques, dossiers de formation).

Depuis 2015, l'offre de formation continue de l'INP aborde la question du développement durable. En 2020 un nouveau module a été proposé : « développement durable et gestion des collections ». D'une durée de 3 jours, ce stage traite des questions suivantes : les produits et matériaux disponibles alternatifs au plastique, l'impact carbone du transport des œuvres, les modalités de réutilisation des éléments de scénographie. D'autres sessions de formation intègrent également cette dimension (« l'éclairage de l'exposition en musée », « gérer les collections toxiques », « la conservation préventive dans la scénographie de l'exposition temporaire : des matériaux aux vitrines »).

Par ailleurs, en 2021 a été lancé en partenariat avec l'École du Louvre un séminaire « Patrimoine et développement durable ». Ce séminaire, qui s'inscrit dans la scolarité des élèves en deuxième année de deuxième cycle de l'École du Louvre et dans la formation initiale des élèves conservateurs, propose une approche de la démarche de développement durable appliqué au patrimoine. Il a pour ambition de dresser un état des lieux des pratiques et des approches théoriques dans le domaine.

Les actions inscrites dans la stratégie RSO de l'INP recourent en grande partie les 20 engagements obligatoires, présentés dans la circulaire relative aux services publics écoresponsables et pertinents à l'échelle de l'INP. En effet sur les 20 engagements prévus par la circulaire du Premier Ministre, 7 mesures ne concernent pas l'établissement. Sur les 13 mesures à mettre en œuvre à l'INP, 11 sont déjà réalisées ou en cours de réalisation.

## **A. Mobilité durable**

Compte tenu de sa taille, l'INP ne relève pas du périmètre de la circulaire du 13 novembre 2020 relative à la nouvelle gestion des mobilités pour l'Etat. Néanmoins, conformément aux engagements du plan services publics écoresponsables, l'INP a déployé plusieurs actions pour favoriser les mobilités durables :

- L'INP a mis en place à compter de l'année 2020 un forfait mobilité durable pour les agents permanents rémunérés par l'établissement qui se rendent au travail à vélo ou en covoiturage. Les deux sites de l'INP disposent d'emplacements sécurisés pour le stationnement des vélos. En raison de la nature des trajets domicile travail des agents, la mise en place d'un partenariat avec les acteurs du covoiturage ou d'un logiciel de gestion de ces prestations n'apparaît pas pertinent.
- L'INP a procédé en 2020 au remplacement de l'un de ses deux véhicules de service par l'acquisition d'un véhicule électrique. Une borne de recharge a été installée sur le site de Vivienne dans ce cadre. L'acquisition de ce véhicule doit s'accompagner d'actions de formation à l'éco-conduite à destination des quatre agents disposant d'une habilitation permanente à conduire les véhicules.
- En raison de la crise sanitaire, l'établissement a investi dans du matériel informatique permettant d'organiser des visioconférences sur les deux sites : écrans numériques dans les salles de cours permettant à certains intervenants pédagogiques de participer à distance aux séances de formation (initiale ou continue) ou à des membres de jury de participer aux réunions de jury sans se déplacer, webcams sur les postes de travail des agents des deux sites, ordinateurs portables équipés de clés 4G, et solution de visioconférence.
- La politique voyage de l'INP, approuvée par le conseil d'administration du 14 novembre 2019, privilégie le recours au transport ferroviaire en raison notamment de son moindre impact écologique. L'usage de la voie aérienne demeure l'exception et est strictement encadré.

Concernant plus spécifiquement les engagements pris en matière de compensation carbone, dans l'attente de la clarification interministérielle du cadre juridique de cette action, l'INP a obtenu les données du bilan carbone des déplacements financés dans le cadre du marché de prestations de voyages. Ces données doivent faire l'objet d'une analyse pluriannuelle.

## **B. Achats durables**

L'INP s'est engagé dans une démarche d'innovation et de prise en compte du développement durable dans ses achats de produits et de services. Ainsi, a été généralisée l'intégration de critères sociaux et écoresponsables dans les marchés passés par l'établissement.

On peut citer à ce titre les prestations confiées à des entreprises adaptées agréées créant des emplois pour des personnes en situation de handicap ou l'utilisation de produits « verts » pour les prestations de nettoyage des locaux.

De même, les approvisionnements en produits chimiques et fournitures pour les ateliers du département des restaurateurs sont non seulement rationalisés, mais en outre l'INP recherche activement à substituer aux produits polluants des produits écoresponsables peu ou non polluants qui apparaissent progressivement sur le marché (pigments de coloration, emballages utilisés en conservation préventive, etc.). Cette démarche est menée en étroite liaison avec le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. L'agente en charge des commandes de produits chimiques a suivi plusieurs formations sur les solvants écologiques pour être force de proposition en termes de substitutions.

En 2021, quelques actions emblématiques ont été conduites en matière d'achats dans une perspective de développement durable :

- La confection du sac institutionnel a été confiée à un prestataire français (tissé et confectionné en France) tout comme les masques catégorie 1 fournis aux agents et aux élèves fabriqués en France ;
- L'impression du rapport d'activité respecte le label « Imprim vert » qui garantit l'utilisation de produits issus de forêts gérées durablement et de sources contrôlées ;

- Le modèle de chaises de bureau retenu pour le renouvellement de ce matériel dans le catalogue UGAP répond à la norme NF environnement ameublement et à l'offre développement durable.

Concernant plus spécifiquement les engagements obligatoires en matière d'achats responsables, l'INP met d'ores et déjà en œuvre les engagements suivants :

- Depuis 2015, les services de l'INP utilisent du papier écoresponsable et depuis juillet 2020, l'établissement achète auprès du l'UGAP du papier bureautique recyclé.
- Concernant le plastique à usage unique, les gobelets utilisés pour les distributeurs de boissons et les fontaines à eau sont désormais en carton. Sur le site d'Aubervilliers, les distributeurs d'eau sous forme de bonbonne seront remplacés par des fontaines à eau d'ici la fin de l'année 2021. En outre, les consommables utilisés dans les moments de convivialité institutionnels ne sont pas en plastique. Sur ce point, l'utilisation des bouteilles d'eau individuelles dans certains moments institutionnels (instances de gouvernance, jurys de concours, formation continue) doit être réinterrogée dans le respect des contraintes sanitaires.

### **C. Une alimentation plus respectueuse de l'environnement**

En matière de restauration collective, l'INP veille à l'origine et à la qualité des produits fournis dans les deux prestations dont bénéficient les agents de l'établissement.

- Le marché de restauration collective pour les agents du site de Vivienne, passé en 2019, prévoit le recours à l'approvisionnement en circuit court et une proportion minimale d'entrées, de plats et de laitages préparés avec des produits issus de l'agriculture biologique. Le prestataire met par ailleurs en œuvre des actions pour réduire le gaspillage alimentaire (sensibilisation des convives, recyclage de certaines denrées).
- Sur le site d'Aubervilliers, les agents bénéficient depuis l'été 2020 d'un système de livraisons de repas en l'absence de solution de restaurations collective. L'engagement sur des enjeux environnementaux a compté dans le choix du prestataire. Ce dernier accorde une grande importance à la qualité des repas livrés. Avec une charte stricte pour l'élaboration des recettes et notamment l'intégration d'ingrédients locaux, labellisés et respectant la saisonnalité. Le packaging contenant les repas est quant à lui responsable, recyclé et recyclable dans son intégralité. Enfin, en termes de logistique, la livraison en tournées est conçue pour réduire de moitié les émissions de CO2. Le prestataire a par ailleurs établi des partenariats pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

Cette préoccupation environnementale se retrouve également dans le choix des traiteurs sollicités par l'INP dans le cadre de repas institutionnels (repas de jurys notamment). De même le renouvellement du prestataire mettant à disposition des distributeurs de boissons et de friandises dans le foyer des élèves sur le site d'Aubervilliers a été l'occasion de privilégier un fournisseur situé à proximité de l'INP et proposant une offre locale, issue pour partie de l'agriculture biologique, avec des emballages recyclables ou compostables.

### **D. Economie circulaire et numérique**

Par quelques initiatives, l'INP initie une démarche de réemploi et de participation à l'économie circulaire :

- Les appareils photos numériques mis à la disposition des élèves restaurateurs font l'objet de réparations et non plus de remplacement systématique quand un dysfonctionnement est signalé.
- Une solution alternative à la mise au rebut des sièges de bureau qui seront remplacés dans les prochains mois est à l'étude (don à une association par exemple).
- Dans le cadre de l'équipement des agents en télétravail, l'achat de téléphones portables reconditionnés sera expertisé.
- Une adhésion à une ressourcerie est envisagée d'ici la fin de l'année 2021 pour l'achat de certaines fournitures du site d'Aubervilliers et le recyclage de certains matériaux utilisés.

Plus spécifiquement en matière informatique :

- Les écrans d'ordinateur des postes de travail des agents disposent du label Energy star. Ce critère figurera dorénavant systématiquement dans les appels d'offres pour l'acquisition de matériel informatique.
- La durée de vie du parc informatique est prolongée par l'acquisition de disques durs qui permettent de ralentir le renouvellement du parc en augmentant la puissance des ordinateurs en fonction.

La participation de l'établissement au groupe de réflexion européen sur la culture et le développement durable animé par la commission européenne, Voices of culture, fin 2020 et début 2021, a été l'occasion de susciter des échanges internes sur ces questions et d'animer une réflexion collective sur l'action de l'INP en la matière.

Les agents sont régulièrement sensibilisés aux règles de consommation et d'usage des fournitures et services (écogestes). Font partie des bonnes pratiques écoresponsables, l'incitation à l'impression des documents en recto/verso, la limitation de l'envoi de documents sur support papier, le tri des déchets, la mise en fonction des modes « économie d'énergie » en cas d'inactivité sur les photocopieurs et imprimantes. Ont été par ailleurs mis en place des quotas de copies par élève pour l'utilisation des moyens d'impression.

Le livret d'accueil, remis à chaque nouvel arrivant et disponible sur les ressources partagées de l'INP, présente les engagements de l'établissement en matière de développement durable. Un petit fascicule sur les écogestes, avec un accent mis sur les bons usages en matière numérique, a été rédigé et sera diffusé d'ici la fin de l'année 2021.